

M. SÉNN: En Ontario, où se trouvent les zones en cours d'épreuve, ou celles que l'on projette d'établir?

L'hon. M. GARDINER: Dans l'est d'Ontario, on a inoculé pour la première fois 77,631 animaux; il y a eu en tout 128,805 inoculations; les sujets réagissants ont été au nombre de 302 et nous avons abattu 306 animaux réagissants. Je me demande comment on a pu constater une réaction chez 302 sujets et abattre 306 animaux réagissants, mais je suppose que les quatre autres étaient un reliquat de l'année précédente. Nous avons payé en indemnité la somme de \$9,989; il s'agit de l'est d'Ontario. J'ai ici les chiffres pour le district de Belleville, le district de Toronto...

M. SENN: Il doit s'agir de nouvelles inoculations; certainement pas de premières épreuves.

L'hon. M. GARDINER: Il doit y avoir un certain nombre de nouvelles épreuves, mais à moins que les premières épreuves n'aient été faites cette année, il ne doit pas s'agir de premières épreuves. Et voilà le détail pour cette année. Dans le district de Belleville, où la zone épurée est encore moins étendue, le nombre des troupeaux sous observations a été de 1,927. Le nombre des animaux sous observation a été de 23,178; on y a inoculé pour la première fois cette année 13,189 animaux et l'on y a fait 23,475 épreuves, tandis que le nombre des animaux réagissants s'établit à 94, et tous ont été tués, ce qui a coûté \$2,096. Ce chiffre est fort peu élevé.

M. PERLEY: C'est pour l'Ontario?

L'hon. M. GARDINER: Seulement dans le district de Belleville.

M. SENN: Je crois que le ministre n'a pas saisi exactement ma question. Certaines zones sont reconnues zones de certification d'année en année, et certaines autres attendent de l'être. Voilà le renseignement que je voulais obtenir.

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député veut parler des zones épurées?

M. SENN: Oui.

L'hon. M. GARDINER: J'ai ici la liste des districts épurés en Ontario ainsi que les dates où les épreuves se termineront. Brant, 1er juillet 1945; Carleton Township, 1er septembre 1945; Frontenac, 1er avril 1946; région de Kenora, 1er décembre 1945; île Manitoulin, 1er mai 1944; Prescott, 1er mars 1949; région de Rainy-River, 1er octobre 1943; Russell, 1er avril 1949; île Saint-Joseph, 1er décembre 1947; Témiskamingue, 1er décembre 1945.

[L'hon. M. Gardiner.]

M. SENN: Doit-on en créer cette année?

L'hon. M. GARDINER: J'ai le nom des zones acceptées mais non encore tuberculines, ce doit être le groupe que l'honorable député veut connaître. Le comté de Hastings, le comté de Haldimand, Lennox-Addington, Huron, Bruce, Haliburton, Oxford, Perth, Wellington, Middlesex et Elgin.

M. SENN: Le ministère entend-il poursuivre ses travaux cette année dans l'une quelconque de ces régions?

L'hon. M. GARDINER: Il n'y a qu'une seule région à laquelle nous avons définitivement décidé de nous attaquer cette année, c'est celle de Wellington.

M. QUELCH: J'habite une des zones épurées de l'Alberta, et quand la région fut d'abord assujettie au plan, il était entendu que l'on y adjoindrait une zone beaucoup plus étendue. Je crois comprendre par ailleurs que la guerre a empêché la poursuite de ces travaux. Voici malheureusement ce qui se produit. Il arrive chaque année dans la région un grand nombre de bêtes non tuberculines, et je me demande quelles mesures le Gouvernement prend pour enrayer cette pratique. Je sais que cela se produit couramment, et qu'un grand nombre de gens le font innocemment, mais personne apparemment n'y met obstacle. Des gens de Calgary expédient un camion d'animaux; on les nourrit dans la région, et quelques-uns y restent. Je crains qu'à la prochaine visite, on ne constate qu'un grand nombre de ces animaux n'ont pas été tuberculines.

L'hon. M. GARDINER: Il se peut que des personnes habitant la localité laissent entrer dans la zone des animaux qui n'ont pas subi l'épreuve, mais j'habite moi-même une de ces zones, et j'ai des bestiaux à la fois dans l'Ouest et en Ontario. Ceux de l'Est ne se trouvent pas dans une zone épurée, et je n'ai pas la faculté d'expédier mes propres bestiaux dans l'Ouest à moins qu'ils n'aient subi l'épreuve avant l'expédition. Quelqu'un voit à ce que je respecte la règle, et je crois qu'il n'y a guère d'exceptions.

M. QUELCH: Cela est arrivé dans cette province. Ainsi, la frontière est à quelques milles seulement au sud de chez moi. J'assistai un jour à une vente aux enchères où des cultivateurs achetaient du bétail et le conduisaient dans mon district. Il n'y a rien pour les arrêter.

L'hon. M. GARDINER: Au point où nous en sommes, si j'ajoute à mon troupeau, dans la zone épurée, une bête qui n'a pas été tuberculines, je me trouve à peu près obligé de